

Paris, le 13 mars 2020

Communiqué de l'Agence du Service Civique

Lors de sa prise de parole ce jeudi 12 mars 2020, le Président de la République a souligné la situation exceptionnelle dans laquelle se trouve le pays et a décidé une série de mesures visant à limiter la propagation du virus COVID 19.

Dans ce contexte, l'Agence du Service Civique tient à informer l'ensemble des jeunes engagés en Service Civique actuellement en mission et les organismes qui les accueillent des éléments suivants :

- **les contrats d'engagement en cours ne sont pas interrompus.** Ainsi les volontaires en mission de Service Civique continuent de percevoir leurs indemnités ;
- il revient aux organismes d'accueil de préciser à chaque volontaire les adaptations de leur mission générées par la présente situation, dans le respect des consignes gouvernementales.

L'Agence du Service Civique.